

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024
Secrétaire de séance : André LABARTHE

Étaient présents 47 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY, Aurore GUEBARA,

B. ROSSI expose :

Proposition de BP 2024 : fonctionnement

LIBELLES	Urbanisme Coordination	Urbanisme ADS	Urbanisme Planification	Urbanisme Habitat
Fonctionnement dépenses BP2024	162 128.24 €	145 252.69 €	57 378.72 €	208 848.15 €
Fonctionnement recettes BP2024		90 000,00 €		

- > La ligne Coordination comprend les frais généraux du pôle (location des locaux, cotisations aux organismes partenaires : Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées-AUDAP, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement-CAUE, Agence Publique de Gestion Locale des Pyrénées-Atlantiques-APGL, ...) et les frais d'encadrement comprenant le chef de pôle et une assistante de direction à temps partiel soit 1.7 ETP.
- > En planification, les dépenses liées à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de la gestion des PLU communaux sont en section d'investissement. En fonctionnement, on retrouve essentiellement les coûts du service composé d'un chargé d'étude et d'un géomaticien en alternance soit 1.5 ETP.
- > Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour 40 communes adhérentes soit 2088 actes en 2023 : le budget comprend les frais de fonctionnement du service comprenant la maintenance logicielle et la formation des secrétaires de mairie. Le financement du service, y compris les frais de personnel (3.3 ETP), est assuré par une rémunération des communes sur le nombre d'actes instruits soit 90 000 €.
- > Service habitat : ce service actuellement composé de 1 ETP assure deux missions :
 - Police spéciale de l'habitat dont 18 000 € pour réalisation d'expertises prescrivant des travaux de mise en sécurité des immeubles. Des inscriptions pour réalisation de travaux exécutés d'office de 100 000 € en compte de tiers sont prévues afin de traiter des désordres structurels et/ou de salubrité affectant les immeubles concernés, pourraient venir un jour.
 - Versement d'aides à la pierre : rénovation de l'habitat, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, amélioration de l'efficacité énergétique et lutte contre la précarité énergétique :
 - PIG BIEN CHEZ SOI : prévoir 26 dossiers connus à régler (3 ans maximum pour réaliser les travaux sauf dérogation), pour un montant de 40 000 €.
 - OPAH-RU : 30 dossiers (Propriétaires bailleurs et occupants) susceptibles d'être réglés pour un montant de 55 000 € (328 150 € sur 7 ans), ainsi qu'une aide annuelle à l'animation (6 289 € à la commune d'Oloron).
 - Le bureau communautaire a décidé de s'engager dans une politique volontariste de soutien à la diversification de l'habitat. Cette politique comprendra deux volets :
 - Le recrutement d'un chargé de mission habitat foncier afin de mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier, de mobiliser les gisements identifiés et d'assister les communes dans la recherche de solutions opérationnelles.
 - L'élaboration d'un règlement d'intervention pour le soutien à la création de logements publics et privés en accompagnement de la politique départementale.

Proposition de BP 2024 : investissement

En section investissement le pôle proposera au vote les opérations suivantes :

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2024 DEPENSES	BP 2024 RECETTES
458252	Travaux d'office	100 000.00	100 000.00
163	Gestion de documents d'urbanisme	39 250.00	

La gestion des documents d'urbanisme comprendra

- La mise en compatibilité du Plan Local de la Commune d'AGNOS pour la réalisation d'un aménagement au centre bourg comprenant la construction du PGHM la réalisation d'un petit lotissement de 4 lots et l'aménagement d'espaces publics accompagnant les constructions réalisées.
- La modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oloron Sainte Marie afin de permettre l'implantation d'une unité de séchage et stockage du bois destiné à la chaufferie du réseau de chaleur.
- la réalisation d'une étude en vue de la modification du Secteur Patrimonial Remarquable de la commune d'Oloron Sainte Marie afin d'intégrer un secteur de projet sur la rue des Barats.

Ainsi que la continuité des autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

- **Autorisation de programme pour l'approbation du SCOT.**

Le projet de SCoT a été arrêté lors de la réunion du Conseil le 7 mars dernier.

Il reste à mener la phase administrative d'approbation comprenant notamment une enquête publique et intégrer les modifications qui en découlent.

Les dépenses inscrites au budget comprennent le cout de la procédure d'approbation (annonces légales, enquête publique), la réalisation des documents afférents et les dépenses d'études de réalisation du dossier finalisé.

CREDITS DE PAIEMENT :

	2023	2024
DEPENSES	76 760.00 €	107 891.25 €
RECETTES		

- **Autorisation de programme pour l'opération PLUi.**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été débattu en conseil le 22 février dernier et sera débattu au sein des conseils municipaux ce printemps.

En 2024, le travail comprendra l'élaboration des dispositions règlementaires découlant des orientations exprimées par le PADD.

L'arrêt du projet d'études est programmé pour janvier 2025 et l'approbation du document local d'urbanisme est prévue courant 2025.

CREDITS DE PAIEMENT :

	2022	2023	2024	2025
DEPENSES	113 040.00	121 220.00	248 497.25	59 620.00
RECETTES	75 600.00			

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 56 voix, 1 voix contre (J. PALAS) et 1 abstention/nuls/blanc/non-participation (M. CAZADOUMECQ),

- APPROUVE le programme de la politique d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de logement et du cadre de vie de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent au projet de Budget Primitif 2024 du rapport n°11,
- APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé AL

Signé BU

André LABARTHE

Bernard UTHURRY